



Brochure Nationale des Juges

Gymnastique Artistique Masculine

Edition 2020-2022

Validée par le Comité Directeur du 27 juin 2020 – MAJ par le Comité Directeur du 16/12/2021

Validité : 1^{er} septembre 2020 – 31 août 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – REGLEMENTATION GENERALE

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

III – MODALITES D’ORGANISATION DES EXAMENS

IV – ANNEXES

PREAMBULE

BROCHURE APPLICABLE POUR LE CYCLE 2020-2022

La formation des juges est construite afin d'acquérir de façon progressive les connaissances et la maîtrise du code de pointage international FIG et des programmes nationaux (Fédéral, Performance et Elite).

La formation est divisée en 4 niveaux, en relation avec le code FIG en vigueur et la brochure technique GAM en vigueur (qui réglemente les différents niveaux des compétitions françaises).

ORGANIGRAMME DU SECTEUR JUGEMENT

	COMPOSITION	MISSIONS
Commission nationale des juges	5 membres désignés par le Comité Directeur (<i>art. 27 Statuts</i>) : - 2 membres du Comité Directeur, dont un assure la présidence - Le DTN ou son représentant - 2 membres issus du corps des juges, dont au moins un de niveau international encore en activité	Suivre l'activité des juges et élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie, de formation et de perfectionnement Veiller à la promotion des activités de jugement auprès des jeunes licenciés Demander l'ouverture d'une procédure disciplinaire lorsqu'est porté à sa connaissance tout fait disciplinairement répréhensible impliquant un juge Inviter ponctuellement à ses travaux, en tant que de besoin, toute personne dont les compétences lui paraissent utiles
Groupe des juges 5	Juges 5 en exercice et juges 4 experts désignés par le Comité Directeur et le responsable national des juges fédéraux	En lien avec le RTF, définir le programme de formation des juges dans le respect de la brochure des juges Proposer les sujets d'examen des niveaux 1, 2, 3 et 4 et de tests de recyclage En lien avec les responsables régionaux des juges, créer les outils pour les examens et les formations des niveaux 1, 2, 3 et 4 Préparer les juges 4 experts à l'examen international Rédiger un compte-rendu de ses réunions et l'adresser au DTN et à la commission nationale des juges Proposer au DTN le référent national des formations des juges
Colloque annuel des juges	Responsable national des juges internationaux Responsable national des juges fédéraux Référent national des formations de juges Personne ressource désignée par les trois acteurs mentionnés ci-dessus Responsables des juges des comités régionaux	Permettre l'harmonisation du jugement Travailler sur les programmes de formation et les sujets d'examen des niveaux à compétence régionale

	DESIGNATION ET PREREQUIS	MISSIONS
Responsable national des juges internationaux	Désigné par le DTN (art. 38 RI)	Porter les propositions et coordonner l'activité du groupe des juges 5 Proposer au DTN la désignation des juges pour les échéances internationales Mettre en œuvre sur le territoire les directives techniques de la FIG
Responsable national des juges fédéraux	Désigné par le Comité Directeur FFGym au sein de chaque CNS (art. 39 RI) Différent du RTF Titulaire du niveau 5	Valider les sujets d'examen niveaux 1, 2, 3 et 4 et les sujets des tests de recyclage Valider les résultats des examens de juges nationaux Être responsable du jury sur les compétitions nationales Performance et Fédéral En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, être responsable du jury pour les compétitions nationales du niveau Elite et les revues d'effectif En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, désigner et convoquer les juges pour les finales nationales, Top 12 et revues d'effectif (après avis du responsable régional des juges), et pour les compétitions inter-régionales (pour les disciplines qui en ont) Être présent aux examens de juges nationaux En lien avec le référent de la formation des juges, coordonner l'organisation du colloque annuel des juges <i>En cas d'absence ponctuelle, il désigne au sein du groupe des juges 5 un remplaçant</i>
Responsable régional des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique Titulaire du niveau 4 (peut être titulaire du niveau 3 pour les disciplines dont la formation du niveau 3 est organisée au niveau national)	Être responsable du jury sur les compétitions régionales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions régionales et interdépartementales Être responsable de la formation des juges régionaux Participer au colloque national annuel des juges Valider les résultats des examens de juges sous l'égide du comité régional Être présent aux examens de juges régionaux
Responsable départemental des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique	Être responsable du jury sur les compétitions départementales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions départementales
Référent national des formations des juges	Désigné au sein du Groupe des juges 5 par le DTN, sur proposition du Groupe des juges 5	Coordonner l'activité du groupe des juges 5 sur les formations des juges niveaux 1, 2, 3 et 4 Planifier les actions de formation et de recyclage nationales Désigner les intervenants sur les formations fédérales nationales <i>Toutes les propositions du référent national des formations devront être validées par le responsable national des juges internationaux et le responsable national des juges fédéraux</i>

I – REGLEMENTATION GENERALE

L'exercice de l'activité de formateur et de juge obéit à des conditions et obligations générales applicables à toutes les disciplines, détaillées ci-dessous.

Il est autorisé, pour une même personne, de juger dans plusieurs disciplines.

1 – Prérequis à l'activité de formateur :

- Avoir 1 niveau au-dessus du niveau formé
- Être licencié à la FFGym

2 – Prérequis à l'activité de juge :

- Être licencié à la FFGym et en possession de son livret de juge
- Être en possession de sa licence, de son livret de juge et procéder à la validation de son jugement à chaque compétition (cette validation est faite par le responsable du jury de la compétition pour laquelle le juge a officié)
- Avoir obligatoirement validé un niveau complet pour pouvoir se présenter au niveau supérieur, sauf disposition particulière
- Avoir obligatoirement suivi la formation et payé les droits d'inscription pour se présenter aux examens

3 – Obligations du juge :

- Connaître TOUT ou PARTIE du code de pointage correspondant à son niveau de qualification
- Connaître le contenu exact du programme compétitif que le juge est amené à juger
- Connaître le règlement technique des compétitions FFGym en vigueur
- Être capable d'argumenter toutes les notes données grâce aux écrits réalisés sur les feuilles de jugement en fonction de son niveau
- Noter régulièrement en compétition (minimum 2 fois dans l'année)
- Être présent sur les lieux de compétition à l'heure prévue pour la réunion de juges et pour la durée de la compétition
- Se présenter en tenue correcte (cf. brochure technique)
- Respecter la charte du juge
- Avoir un comportement adapté (ponctualité, respect des autres, respect des règles)
- Utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge
- S'abstenir de tout contact avec les autres membres du jury ou avec toute autre personne non autorisée par le responsable du jury.

4 – Obligation de recyclage du niveau de juge :

Tout juge doit :

- Suivre les journées de formation de recyclage et passer un test tous les 4 ans après l'obtention de son diplôme (année suivant les Jeux Olympiques). En cas de non-respect de cette disposition, le juge conserve son diplôme mais en perd le bénéfice (il ne pourra plus officier jusqu'à ce qu'il suive un recyclage dans les conditions prévues supra).
- Participer au recyclage de son niveau (il est interdit de participer au recyclage d'un niveau supérieur). Si un juge se présente à un recyclage de niveau inférieur à son niveau de juge, il ne pourra juger que les compétitions du niveau pour lequel il a été recyclé.

5 – Equivalence du diplôme de juge international FIG :

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant le cycle en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, est habilité à demander l'équivalence de son diplôme et ainsi obtenir automatiquement le niveau de juge 4 français de la discipline concernée.

Cette équivalence ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande d'équivalence doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accorde ou non l'équivalence, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant un cycle précédent à celui en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, peut demander à participer à un recyclage du niveau de juge 4 pour obtenir ce niveau et ainsi être habilité à juger les compétitions en France.

La participation au recyclage ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande de participation au recyclage doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accepte ou non la participation de l'intéressé au recyclage, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

NIVEAU 1

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (14 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 1 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 1 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 1 doit être capable sur les programmes nationaux :
 - D'évaluer l'exécution
 - De retranscrire les éléments en symbolique de base
 - D'identifier les difficultés A et B
- Programmes concernés
 - Imposés
 - Fédéral A
 - Fédéral B
- Contenu de la formation
 - L'évaluation des programmes nationaux
 - La symbolique des éléments des programmes nationaux
 - Les difficultés A à B des programmes nationaux
- Volume horaire
 - 20 heures minimum hors examen

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 14 ans révolus à la date de l'examen. Toutefois, toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 14 ans à la date de l'examen peut solliciter une dérogation auprès du responsable régional des juges pour passer l'examen. En cas d'obtention, le diplôme prend effet à compter des 14 ans révolus.
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : Epreuve théorique 45 minutes / Epreuve pratique 30 minutes environ

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

4.1 Théorie

- L'accent sera mis sur les questions demandant peu, voire pas du tout, de connaissances linguistiques. L'examen est effectué en français.
- 40 questions
- Maximum = 100%
- La partie théorique est un questionnaire à choix multiple :
 - 20 questions sur l'exécution (EX) avec au moins 3 pour chaque engin
 - 20 questions sur les symboles des éléments avec 4 par engin (sauf le saut)

4.2 Jury E pratique (jury de l'exécution)

24 exercices (4 par engin, tous les engins)	Maximum = 100%
La note en pourcentage de chaque exercice s'appuie sur le programme de calcul utilisant le tableau des tolérances	La note finale est le pourcentage moyen de tous les exercices.

- Durée maximale impartie pour évaluer et énumérer les composantes du jury E : 30 secondes.

4.3 Echelle d'évaluation des examens

Le pourcentage de note exigé pour chaque catégorie lors des examens est présenté (ci-dessous).

Jury E pratique			
Suffisant	70% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 69.99%

Théorie			
Suffisant	60% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 59%

<u>NIVEAU 1</u>	Contenu	Total points	Admission
<u>THÉORIE</u>	40 questions	40	(60%)
<u>PRATIQUE</u>	24 mouvements	24	(70%)

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 1 :

Cf. tableau des prérogatives en annexe.

NIVEAU 2

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (15 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 2 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être en possession du niveau 1 et avoir jugé au moins 2 compétitions
- Possibilité de passer le niveau 1 et le niveau 2 sur la même saison sur demande auprès du responsable régional des juges

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 2 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 2 doit être capable sur les programmes nationaux :
 - D'établir une note de départ imposé (Note Technique-Bonifications-Pénalités)
 - De retranscrire les mouvements en symbolique
 - D'identifier les difficultés A à C
- Programmes concernés
 - Imposés
 - Fédéral A et Fédéral B
 - National B
- Contenu de la formation
 - L'évaluation des programmes nationaux
 - Modalités de calcul de la note de départ Imposés, Fédéral A et B
 - La symbolique des éléments FIG A-C
 - Les difficultés A à C des programmes nationaux
- Volume horaire
 - 20h minimum hors examen

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 15 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : Théorie 60 minutes – Pratique 90 minutes environ

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

4.1 Théorie

- L'accent sera mis sur les questions demandant peu, voire pas du tout, de connaissances linguistiques. L'examen est effectué en français.
- 60 questions
- Maximum = 100%
- La partie théorique est un questionnaire à choix multiple :
 - 15 questions sur l'exécution (EX) avec au moins 2 pour chaque engin
 - 20 questions sur les valeurs de difficulté A, B, C d'élément (VD) avec 4 par engin (sauf le saut)
 - 15 questions sur les symboles des éléments avec 2 par engin (sauf le saut)

4.2 Jury D pratique (jury de difficulté)

20 exercices de niveau régional (4 par engin, sans le saut)	Maximum = 100%
Les candidats énumèrent les valeurs d'élément (VD) : le nombre de A, le nombre de B, le nombre de C et + ;	La note finale est le pourcentage moyen de tous les exercices.
La note du Jury D pour chaque exercice est calculée de la manière suivante : ○ Détermination du nombre de fautes dans l'évaluation du juge D ○ Attribution du pourcentage sur la base du nombre de fautes.	
Les candidats perdent 12,5% pour chaque faute de la valeur d'élément (VD) par exercice. Les bonifications : Ecart inférieur ou égal à 0.3 avec la note expert = 33% de réussite Écart supérieur à 0.3 avec la note expert = 0% de réussite Les pénalités : Ecart inférieur ou égal à 0.5 avec la note expert = 33% de réussite Écart supérieur à 0.5 avec la note expert = 0% de réussite	

- Durée maximale impartie pour évaluer et énumérer les composantes du jury D : 120 secondes.

4.3 Jury E pratique (jury de l'exécution)

24 exercices (4 par engin, tous les engins)	Maximum = 100%
La note en pourcentage de chaque exercice s'appuie sur le programme de calcul utilisant le tableau des tolérances	La note finale est le pourcentage moyen de tous les exercices.

- Durée maximale impartie pour évaluer et énumérer les composantes du jury E : 30 secondes.

4.4 Echelle d'évaluation des examens

Le pourcentage de note exigé pour chaque catégorie lors des examens est présenté (ci-dessous) :

Jury D pratique			
Suffisant	60% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 59.99%

Jury E pratique			
Suffisant	70% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 69.99%

Théorie			
Suffisant	70% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 69%

<u>NIVEAU 2</u>	Contenu	Total	Admission
<u>THÉORIE</u>	60 questions	60	(70%)
<u>PRATIQUE</u>	44 mouvements	44	(60%)

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 2 :

Cf. tableau des prérogatives en annexe.

NIVEAU 3

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (16 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 3 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être en possession du niveau 2 et avoir jugé au moins 2 compétitions

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 3 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 3 doit être capable :
 - D'établir une note de départ FIG
 - De retranscrire les mouvements en symbolique
 - D'identifier les difficultés A à D et principales E
 -
- Programmes concernés
 - National A et B
- Contenu de la formation
 - L'évaluation des programmes
 - Modalités de calcul de la note de départ code FIG
 - La symbolique des éléments FIG A-D et principales E
 - Les difficultés A à D et principales E du code de pointage en vigueur
- Volume horaire
20 heures minimum hors examen

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : Théorie 1h – Pratique 2h30 environ

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

4.1 Théorie

- L'accent sera mis sur les questions demandant peu, voire pas du tout, de connaissances linguistiques. L'examen est effectué en français.
- 80 questions
- Maximum = 100%
- La partie théorique est un questionnaire à choix multiple :
 - 15 questions sur l'exécution (EX) avec au moins 2 pour chaque engin
 - 15 questions sur les groupes d'éléments (GE) avec 3 par engin (sauf le saut)
 - 40 questions sur les valeurs de difficulté A, B, C et D d'élément (VD) avec 5 par engin (sauf le saut)
 - 10 questions sur les symboles des éléments avec 2 par engin (sauf le saut)

4.2 Jury D pratique (jury de difficulté)

20 exercices de niveau national (4 par engin, sans le saut)	Maximum = 100%
Les candidats énumèrent : ○ Les valeurs d'élément (VD) : le nombre de A, le nombre de B, le nombre de C, le nombre de D et + ; ○ La valeur totale des groupes d'éléments (GE)	La note finale est le pourcentage moyen de tous les exercices.
La note du Jury D pour chaque exercice est calculée de la manière suivante : ○ Détermination du nombre de fautes dans l'évaluation du juge D ○ Attribution du pourcentage sur la base du nombre de fautes.	
Les candidats perdent 12,5% pour chaque faute de la valeur d'élément (VD) par exercice. En ce qui concerne le groupe d'élément (GE) les candidats perdent, 2,5% pour chaque déviation de 0,1, mais au maximum 12,5% par exercice.	

- Durée maximale impartie pour évaluer et énumérer les composantes du jury D : 120 secondes.

4.3 Jury E pratique (jury de l'exécution)

24 exercices (4 par engin, tous les engins)	Maximum = 100%
La note en pourcentage de chaque exercice s'appuie sur le programme de calcul utilisant le tableau des tolérances	La note finale est le pourcentage moyen de tous les exercices.

- Durée maximale impartie pour évaluer et énumérer les composantes du jury E : 30 secondes.

4.4 Echelle d'évaluation des examens

Le pourcentage de note exigé pour chaque catégorie lors des examens est présenté (ci-dessous) :

Jury D pratique			
Suffisant	65% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 64.99%

Jury E pratique			
Suffisant	70% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 69.99%

Théorie			
Suffisant	70% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 69%

<u>NIVEAU 3</u>	Contenu	Total	Admission
<u>THÉORIE</u>	80 questions	80	(70%)
<u>PRATIQUE</u>	44 mouvements	44	(70%)

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 3 :

Cf. tableau des prérogatives en annexe.

NIVEAU 4

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGYM
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (18 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 4 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être en possession du niveau 3 et avoir jugé au moins 2 compétitions

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 4 sont organisés au niveau régional par les comités régionaux et au niveau national par l'INF (Institut National de Formation)
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 4 doit être capable :
 - D'établir une note de départ FIG
 - De retranscrire les mouvements en symbolique
 - D'identifier toutes les difficultés du code de pointage
 -
- Programmes concernés
 - Code FIG
- Contenu de la formation
 - L'évaluation des programmes
 - Modalités de calcul de la note de départ code FIG
 - La symbolique de tous les éléments du code de pointage en vigueur
 - Toutes les difficultés du code de pointage en vigueur
- Volume horaire
20 heures minimum hors examen

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les 2 ans
 - Le participant doit être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen (sauf dérogation accordée par le responsable national des juges fédéraux, après avis du responsable régional des juges)
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé au plan national par l'INF
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : Théorie 1h30 – Pratique 2h30 environ

- Accès dérogatoire sans prérequis à l'examen
A titre dérogatoire, un licencié de la FFGym peut accéder à l'examen de juge niveau 4, sur proposition du Directeur Technique National et au regard de sa carrière internationale de gymnaste. Cet accès se fait sans prérequis de diplôme de juge ni d'exercice de l'activité de juge au cours du cycle précédent.

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

4.1 Théorie

- L'accent sera mis sur les questions demandant peu, voire pas du tout, de connaissances linguistiques. L'examen est effectué en français.
- 100 questions
- Maximum = 100%
- La partie théorique est un questionnaire à choix multiple :
 - 15 questions sur l'exécution (EX) avec au moins 2 pour chaque engin
 - 15 questions sur les groupes d'éléments (GE) avec 3 par engin (sauf le saut)
 - 50 questions sur les valeurs de difficulté A, B, C et D d'élément (VD) avec 10 par engin (sauf le saut)
 - 10 questions sur les symboles des éléments avec 2 par engin (sauf le saut)
 - 5 questions sur les déductions neutres (DN)
 - 5 questions sur la valeur des connexions (VC) pour l'exercice au sol et à la barre fixe (au moins 2 par engin)

4.2 Jury D pratique (jury de difficulté)

20 exercices de niveau international (4 par engin, sans le saut)	Maximum = 100%
Les candidats énumèrent : ○ Les valeurs d'élément (VD) : le nombre de A, B, C, D, E, F, G, H et I ; ○ La valeur totale des groupes d'éléments (GE) ○ La valeur totale des connexions (VC) pour chaque exercice	La note finale est le pourcentage moyen de tous les exercices.
La note du Jury D pour chaque exercice est calculée de la manière suivante : ○ Détermination du nombre de fautes dans l'évaluation du juge D ○ Attribution du pourcentage sur la base du nombre de fautes.	
Les candidats perdent 12,5% pour chaque faute de la valeur d'élément (VD) par exercice. En ce qui concerne le groupe d'élément (GE) et la valeur de connexion (VC), les candidats perdent, pour chacun de ces deux facteurs, 2,5% pour chaque déviation de 0,1, mais au maximum 12,5% pour chacun de ces facteurs par exercice.	

- Durée maximale impartie pour évaluer et énumérer les composantes du jury D : 120 secondes.

4.3 Jury E pratique (jury de l'exécution)

24 exercices (4 par engin, tous les engins)	Maximum = 100%
La note en pourcentage de chaque exercice s'appuie sur le programme de calcul utilisant le tableau des tolérances	La note finale est le pourcentage moyen de tous les exercices.

- Durée maximale impartie pour évaluer et énumérer les composantes du jury E: 30 secondes.

4.4 Echelle d'évaluation des examens

Le pourcentage de note exigé pour chaque catégorie lors des examens est présenté (ci-dessous) :

Jury D pratique			
Suffisant	65% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 64.99%

Jury E pratique			
Suffisant	70% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 69.99%

Théorie			
Suffisant	75% – 100%	Insuffisant (échec)	0,00% – 74%

<u>NIVEAU 4</u>	Contenu	Total	Admission
<u>THÉORIE</u>	100 questions	100	(80%)
<u>PRATIQUE</u>	44 mouvements	44	(70%)

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 4 :

Cf. tableau des prérogatives en annexe.

Le juge qui obtient le niveau 4 à titre dérogatoire avant 18 ans ne pourra pas être convoqué en finale nationale avant ses 18 ans révolus.

III – MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS

1 – Sujets d'examen :

Les sujets d'examen sont définis par le responsable national des juges fédéraux sur proposition du groupe des juges 5.

2 – Jury d'examen :

Pour les niveaux 1, 2 et 3 : le jury d'examen est composé du responsable régional des juges et des responsables départementaux des juges. Le responsable régional des juges est le président du jury.

Pour le niveau 4 : le jury d'examen est composé du responsable national des juges et des personnes désignées par lui. Le responsable national des juges est le président du jury.

Le jury désigne le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement des examens en fonction du nombre de candidats inscrits et des conditions matérielles d'organisation.

3 – Validation des résultats :

Les résultats sont validés par le responsable régional des juges pour les niveaux 1, 2 et 3 et par le responsable national des juges pour le niveau 4.

4 – Transmission des résultats :

Les résultats sont transmis par le responsable régional des juges à son comité régional pour les niveaux 1, 2 et 3 et par le responsable national des juges à l'INF pour le niveau 4.

Les sessions d'examen et les résultats doivent impérativement être saisis dans la base FFG Licences.

IV. ANNEXES

BAREMES

Tableau des tolérances pour la pratique du jury E

(Les pourcentages peuvent être accordés proportionnellement pour des tolérances incrémentées 0.05)

		Écart par rapport aux déductions des experts														
Déductions des experts comprises entre :		0,10	0,20	0,30	0,40	0,50	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00	1,10	1,20	1,30	1,40	1,50
0,00	0,40	100%	75%	65%	55%	45%	35%	25%	15%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0,40	0,60	100%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0,60	1,00	100%	100%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%	0%	0%	0%	0%	0%
1,00	1,50	100%	100%	94%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%	0%	0%	0%	0%
1,50	2,00	100%	100%	100%	90%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%	0%	0%	0%
2,00	2,50	100%	100%	100%	96%	88%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%	0%	0%
2,50	10,00	100%	100%	100%	100%	93%	87%	80%	70%	60%	50%	40%	30%	20%	10%	0%

Afin de déterminer la note du candidat pour l'exercice, on prend la colonne avec la déduction de l'expert, puis on suit la ligne jusqu'à l'écart par rapport à la déduction de l'expert pour trouver le pourcentage accordé pour l'exercice.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Tableau des prérogatives par niveau de jugement

	Département			Inter département			Région ou regroupement			National		
	Imposés	Fédéral	National	Imposés	Fédéral	National	Imposés	Fédéral	National	Imposés	Fédéral	National
N1	JE	JE	NON	JE	JE	NON	JE	JE	NON	NON	NON	NON
N2	JD/JE	JD/JE	JE	JD/JE	JD/JE	JE	JE	JE	JE	JE	JE	JE (NB) Assistant juge (juge de ligne, chronom étreur)
N3	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JE	JE	JE (NB et NA3 à NA5) Assistant juge en NA 1 et 2 (juge de ligne, chronom étreur)
N4	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE	JD/JE

Dérogation possible à l'appréciation du responsable des juges du niveau de compétition concerné.

Tableau récapitulatif des mises en œuvre et contenus de formation

NIVEAUX	FORMATION	CONTENUS	FINALITÉ	PROGRAMMES
NIVEAU 1	COMITE REGIONAL	• Exécution (imposé et libre fédéral) • Symbolique fondamentale • Difficultés A – B	Voir Règlement Technique	Imposés Fédéral A et B
NIVEAU 2	COMITE REGIONAL	• Établir la note de départ (imposés et fédéral) • Exécution (National) • Symbolique avancée • Difficultés A – C	Voir Règlement Technique	Imposés Fédéral A et B National A et B
NIVEAU 3	COMITE REGIONAL	• Établir une note de départ National A et B • Difficultés A – D et principales E	Voir Règlement Technique	Imposés Fédéral A et B National A et B
NIVEAU 4	COMITE REGIONAL - INF	• Programme Elite • Etablir une note de départ FIG • Difficultés A – I	Voir Règlement Technique	Tous

Tableau récapitulatif des examens par niveau

La date limite d'enregistrement des résultats dans la base FFG pour les niveaux 1, 2 et 3 est le 1^{er} juin.

Pour les niveaux 1, 2 et 3 : l'enregistrement des résultats dans la base de données FFG est assuré par les comités régionaux.

Pour les niveaux 4 et 5 : l'enregistrement des résultats dans la base de données FFG est assuré par l'INF.

ANNÉES	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
2021	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>		11/2021 <i>EXAMEN INTERCONTINENTAL</i>
2022	<i>RECYCLAGE/ EXAMEN</i>	<i>RECYCLAGE/ EXAMEN</i>	<i>RECYCLAGE/ EXAMEN</i>	<i>Entre 01 et 03/2022 RECYCLAGE 12/2022 EXAMEN</i>	<i>EXAMEN INTERNATIONAL</i>

GUIDE D'AIDE A L'ORGANISATION DES EXAMENS

Ce guide a vocation à donner des outils pour organiser et préparer les examens.

1 – Matériel nécessaire :

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Tables individuelles
- Feuilles d'examens

2 – Avant l'examen :

- Prévoir la date de l'examen et le lieu et l'inscrire au calendrier
- Commander des livrets de juges pour les examens de niveau 1
- Prévoir l'équipe d'encadrement et la convoquer

3 – Le jour de l'examen :

- Numérotter les candidats et les tables pour les répartir dans la salle
- Ramasser les licences et les livrets de juges éventuels
- Faire émarger les candidats

4 – Après l'examen :

- Rendre aux candidats les livrets de juges dûment remplis
- Prévoir le temps de correction
- Validation du diplôme par le responsable régional des juges pour les niveaux 1, 2 et 3 et par le responsable national des juges pour le niveau 4
- Transmission des résultats par le responsable régional des juges au comité régional pour les niveaux 1, 2 et 3
- Transmission des résultats par le responsable national de juges à l'INF pour le niveau 4.